

Plancher Imperméable Lakeside Park

Garantie à vie Résidentielle | Garantie Commerciale de 10 ans

Couverture de la garantie:

Melmart Distributeurs Inc. garantit que son revêtement de sol stratifié imperméable est exempt de défauts de fabrication et qu'il ne s'usera pas, ne se délaminera pas et ne subira aucun dommage lié à l'humidité dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, et ce, pour la durée de vie de l'acheteur initial. Pour les applications commerciales, la garantie est valide pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat. Cette garantie est non transférable et s'applique uniquement à l'acheteur original.

Conditions de la garantie:

1. Usure de surface:

- La couche d'usure du stratifié imperméable est garantie contre l'usure dans le cadre d'un usage résidentiel à vie et d'un usage commercial pendant dix (10) ans. L'« usure » est définie comme la perte complète de la couche d'usure, entraînant une altération visible du motif imprimé sur au moins 3 % de la surface totale installée.

2. Résistance à l'eau:

- Le plancher imperméable est garanti contre les dommages causés par l'humidité, y compris les éclaboussures quotidiennes et le nettoyage humide, pendant toute la durée de la garantie. Les lames ne gonfleront pas, ne gondoleront pas et ne perdront pas leur intégrité structurelle lorsqu'elles sont exposées à l'eau dans des conditions domestiques normales. La garantie ne couvre pas les dommages causés par de l'eau stagnante laissée pendant de longues périodes, les inondations ou les catastrophes naturelles.

3. Intégrité structurelle:

- Les lames de plancher sont garanties contre les défauts de fabrication causant la délamination, la déformation ou toute autre détérioration du noyau, pour un usage résidentiel à vie et commercial pendant dix (10) ans.

Exclusions:

Cette garantie ne couvre pas les éléments suivants:

- Installation inadéquate:** Dommages résultant d'une installation incorrecte, du non-respect des instructions, d'un sous-plancher inadapté ou d'une préparation insuffisante.
- Entretien inadéquat:** Dommages causés par un mauvais entretien ou l'utilisation de produits nettoyants agressifs ou inappropriés.
- Exposition excessive à l'humidité:** Dommages résultant de problèmes d'humidité du sous-plancher, de la plomberie, d'inondations ou de toute autre situation dans laquelle le revêtement de sol est submergé ou exposé à l'eau pendant une période prolongée.
- Dommages physiques:** Égratignures, bosses, éclats ou dommages causés par des meubles, électroménagers lourds, charges roulantes ou accidents.

- **Exposition au soleil:** Décoloration causée par une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.
- **Variations de couleur:** Différences de couleur, de texture ou de teinte par rapport aux échantillons ou entre lots de production.

Processus de réclamation:

Pour faire une réclamation sous garantie, l'acheteur original doit:

- Aviser le détaillant auprès duquel l'achat a été effectué dans les 30 jours suivant la découverte du problème.
- Fournir une preuve d'achat incluant la facture originale et la date d'installation.
- Permettre à Melmart Distributeurs Inc. ou à ses agents autorisés d'inspecter le plancher et d'évaluer la réclamation.

Recours:

Si un défaut couvert par cette garantie est confirmé, Melmart Distributeurs Inc. réparera ou remplacera, à sa discrétion, les lames défectueuses. Si le produit n'est plus disponible, un produit de valeur ou de qualité équivalente sera offert.

Remboursement de la main-d'œuvre:

- **Première année:** Pendant la première année, Melmart Distributors Inc. couvrira les coûts raisonnables de main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement jusqu'à concurrence de \$2,00 par pied carré si le plancher a été installé professionnellement par un entrepreneur en plancher. Si le plancher d'origine n'a pas été installé professionnellement, aucun coût de main-d'œuvre ne sera remboursé.
- **Années subséquentes:** Après la première année, seuls les coûts du matériel seront couverts selon l'échéancier suivant : 1 à 3 ans = crédit de 100 %, 3 à 10 ans = crédit de 50 %, 10 ans et plus (applicable uniquement aux applications résidentielles) = crédit de 25 %.

Clause de non-responsabilité:

À l'exception des garanties expresses mentionnées dans ce document, Melmart Distributeurs Inc. rejette toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Limitations:

Dans les limites permises par la loi, Melmart Distributeurs Inc. ne pourra être tenue responsable des dommages directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs résultant d'un manquement à la garantie ou de toute autre réclamation juridique. La responsabilité totale de Melmart Distributeurs Inc. est limitée au montant réellement payé pour le produit défectueux.